

Myria
Rue Royale 138
1000 BRUXELLES
myria@myria.be
www.myria.be



5

PV réunion de contact protection internationale 18 novembre 2020

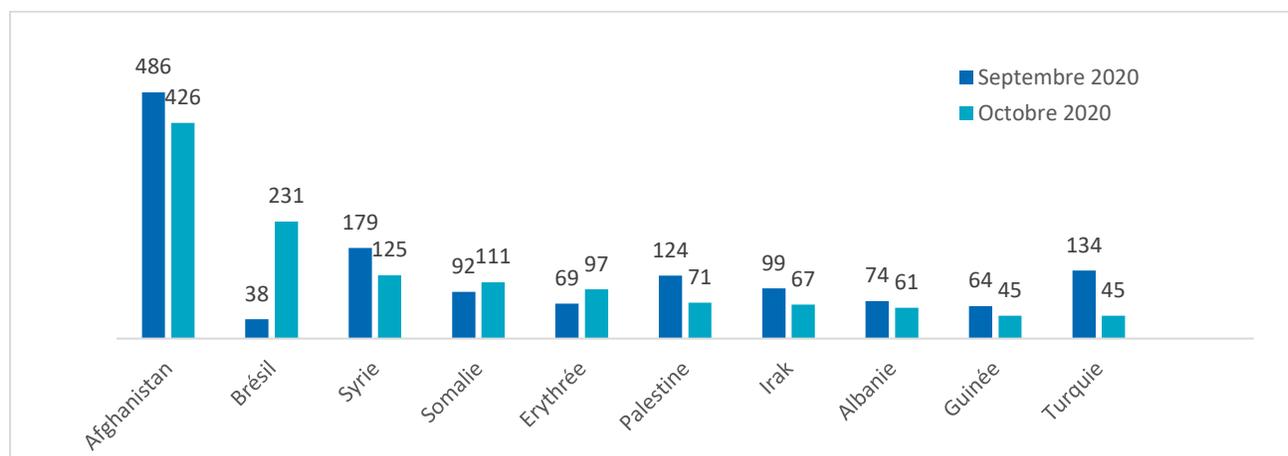
10 Communications OE

Chiffres

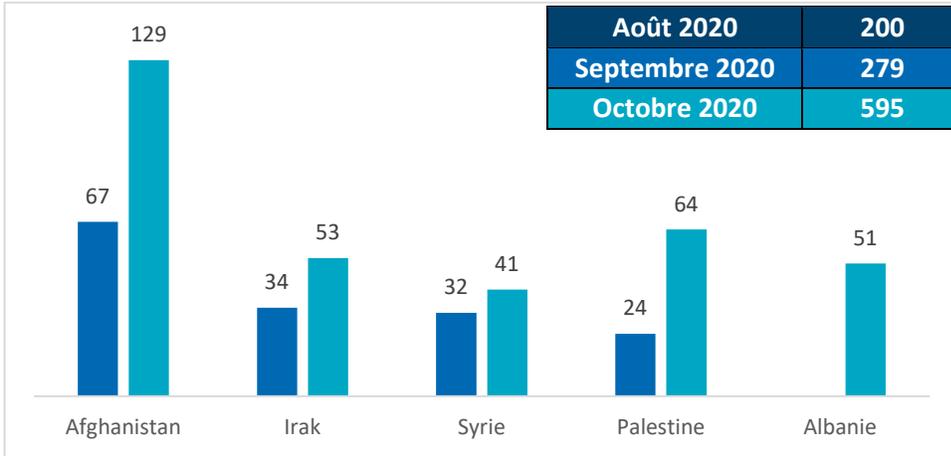
Un [aperçu des chiffres](#) est disponible sur le site internet de l'OE.

Demandes de protection internationale	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	October 2020
Sur le territoire (Centre d'Arrivée)	614	803	1.257	1.945	1.692
En centres fermés, prisons, family units	9	7	10	9	11
A la frontière	0	10	3	7	13
Total	623	820	1.270	1.961	1.716
Total 2019	2.058	2.262	2.185	2.607	2.929
Jours ouvrables	21	21	21	22	22
Demandes par jour ouvrable (Pacheco)	29,67	39,05	60,48	89,14	78,00
Décisions	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	October 2020
Transferts au CGRA	1.005	1.571	1.580	1.835	2.051
25/26quater	251	179	119	184	261
Sans objet	37	13	8	17	78
Total	1.293	1.763	1.707	2.036	2.390

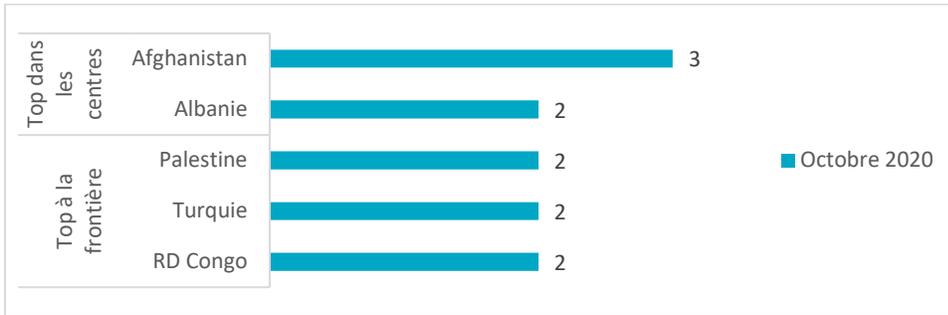
Top 10 des DPI par nationalité



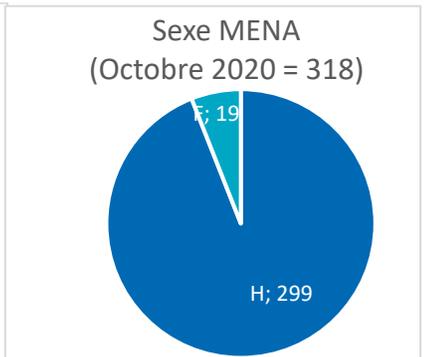
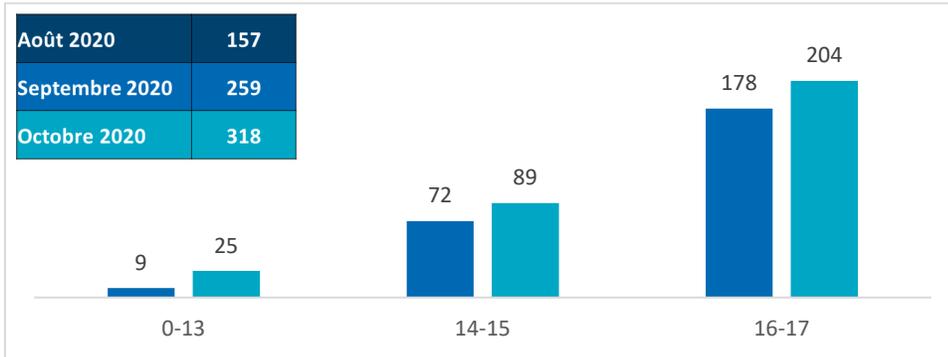
15 **Nationalité demandes ultérieures**



Top dans les centres fermés et à la frontière

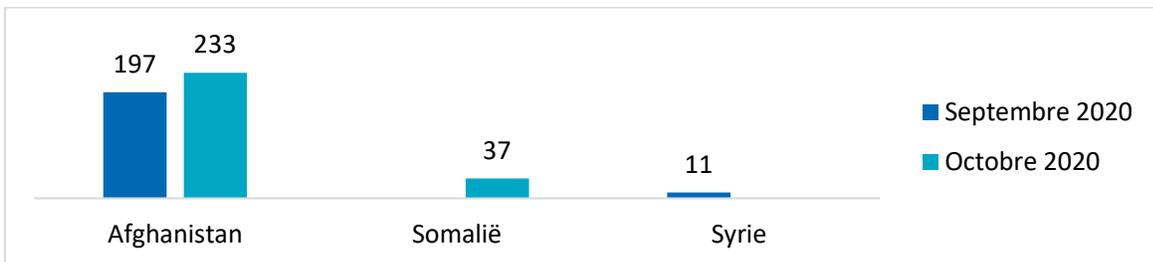


MENA Catégorie d'âge - sexe



20

Top nationalités MENA



Questions

Enregistrement en ligne

- 25 1. Pourrions-nous avoir une actualisation de la situation pour le mois d'octobre 2020 - avant la reprise des enregistrements physiques au Petit-Château?
- a. Le nombre de formulaires envoyés
 b. Le nombre de convocations envoyées par l'OE
 c. Le nombre de personnes enregistrées
- 30 d. Le nombre de cas Dublin qui se sont présentés car la Belgique est devenue compétente
 e. Le nombre de convocations encore à envoyer après analyse des situations;

	Nombre de demandes de rendez-vous (sans les demandes introduites plusieurs fois pour la même personne)	Nombre de convocations envoyées par l'OE	Nombre de personnes enregistrées (1ères demandes et ultérieures) (1)	Nombre de personnes qui se sont présentées et pour lesquelles la procédure a été poursuivie en Belgique (2) – Dublin lorsque la Belgique devient responsable de l'examen de la demande après une 26quater	Total tableau (1) + (2)
Avril	907	256	236	19	255
Mai	991	532	389	61	450
Juin	1.431	739	623	109	732
Juillet	1.618	1.022	810	218	1.028
Août	1.928	1.699	1.238	447	1.685
Sept	2.005	2.594	1.961	255	2.216
Oct (01/10 tot 29/10)	2.363	3.255	2.009	226	2.235
Total	11.234	10.097	7.266	1.335	8.601

* auditions à l'OE/CGRA en cours — recours pendant devant une juridiction— délai de transfert Dublin encore valable — demande liée à une autre procédure (prolongation permis de travail, validité de visa...)

- 35 f. Les délais moyens d'attente pour le rdv à l'OE une fois le formulaire soumis à l'OE pour :
- Les familles
 - Les MENA
 - Les personnes isolées

40 Pour la période d'avril à novembre, le délai moyen est de 11 jours pour les MENA, 20 jours pour les familles et 23 jours pour les isolés. La priorité est donnée aux familles avec enfants et aux personnes vulnérables. Se référer aux explications sur les délais moyens des rapports de réunion de [septembre](#) et [octobre](#). Ces chiffres ne sont pas représentatifs car ils couvrent plusieurs mois.

2. *Quid des personnes qui ont soumis un formulaire en ligne ces dernières semaines (avant le 30 octobre) ?*

45 *Ont-elles à ce jour déjà été toutes enregistrées par l'OE au Petit-Château (via l'envoi d'une convocation) ou y a-t-il encore un certain nombre de ces personnes qui doivent avoir leur rdv à l'OE pour être enregistrées?*

50 L'OE a envoyé un courriel à toutes les personnes qui ont soumis une demande en ligne afin de recevoir une invitation dans l'après-midi du 28 octobre ou le 29 octobre, les informant qu'elles pouvaient se présenter spontanément (donc sans invitation) au centre d'arrivée. Ce courriel n'a pas été envoyé aux personnes dont la procédure est en cours ni aux personnes dont l'accord de Dublin est toujours en vigueur.

Reprise des enregistrements physiques au Petit-Château suite à l'ordonnance du Tribunal de Première Instance de Bruxelles

- 55 3. *Pourrions-nous avoir le nombre de personnes qui, depuis le 30 octobre, se sont présentées par jour ouvrable au Petit-Château pour y présenter une DPI?*

- a. *Tous les rdv ont-ils pu être donnés aux personnes le jour-même ou est-ce que certaines personnes ont été invitées à se représenter un autre jour?*

60 L'OE fournit un aperçu par jour du nombre de personnes qui se sont présentées et qui ont été effectivement enregistrées. Cela n'inclut pas, par exemple, les personnes qui demandent un entretien sur des questions par rapport à l'interview, une prolongation des documents de séjour ou la poursuite de la procédure en Belgique après la procédure de Dublin. Les personnes qui ont présenté directement leur demande de protection internationale au centre d'arrivée ne sont pas comptabilisées non plus.

Date	Demandes
29/10/2020	99
30/10/2020	64
3/11/2020	143
4/11/2020	81
5/11/2020	69
6/11/2020	78
9/11/2020	105

- 65 b. *Compte-tenu de la capacité d'enregistrement, combien de personnes au maximum peuvent être reçues au Petit-Château par jour (le matin et l'après-midi)?*

70 Il est difficile de mettre un chiffre précis sur la capacité d'enregistrement. En effet, la capacité dépend des profils qui se présentent. Ainsi, l'enregistrement de familles nombreuses et de MENA prend beaucoup plus de temps, il y a des différences entre les premières demandes et les demandes ultérieures et entre les personnes avec ou sans documents.

La capacité est examinée sur place et ajustée en fonction des heures d'entrée, et la capacité de la salle d'attente à ce moment en respectant les mesures sanitaires tout cela en tenant compte du contrôle ultérieur de Fedasil..

75 Ce n'est pas simple de reconstituer le puzzle. Il serait plus facile de laisser entrer tout le monde immédiatement, mais ce n'est pas une option compte tenu des mesures sanitaires actuelles.

Toutes les personnes qui se sont présentées jusqu'à présent ont été effectivement enregistrées.

Question au sujet des MENA et des jours fériés

4. *Le lundi 2 novembre était férié. Ce jour férié n'ayant pas été annoncé par l'OE, les gens se tenaient devant une porte fermée, parmi lesquels 15 MENA. Y a-t-il moyen d'éviter cela à l'avenir ?*

80 a. *A-t-on réfléchi à un moyen d'afficher plus clairement les jours où le Petit-Château n'est pas accessible ?*

Les jours fériés et les jours de pont, l'OE affiche toujours clairement sur le portail du centre d'arrivée que le service est fermé ce jour-là. Ce fut également le cas les 2 et 11 novembre.

85 b. *Pour quelle raison précise n'y avait-il pas de place pour les 15 MENA lundi alors que mardi oui ?*

Voir § 527 Fedasil.

Pacheco

5. *En octobre, y a-t-il encore des personnes qui auraient été directement invitées à Pacheco pour enregistrer leur DPI (plutôt qu'au Petit-Château) ?*

90 *Le cas échéant, combien de personnes ont été concernées, avec quelle nationalité et dans quelles circonstances (demande ultérieure)?*

En septembre et octobre, l'OE a reçu un grand nombre de demandes de ressortissants brésiliens, dont beaucoup ont demandé un rendez-vous pour des raisons autres que le besoin de protection internationale. C'est surtout ce groupe de demandeurs qui a été immédiatement convoqué à Pacheco. L'OE ne dispose pas de chiffres exacts, mais il peut indiquer qu'il s'agissait principalement de Brésiliens et, exceptionnellement, d'autres nationalités.

95

Il s'agissait d'une mesure temporaire destinée à augmenter la capacité du centre d'arrivée et à maintenir le respect des mesures sanitaires. Le but n'est donc pas de conserver ce système.

Dublin

100 6. *Quels sont les chiffres concernant les transferts Dublin pour le mois d'octobre 2020 et vers quels pays européens des transferts ont-ils eu lieu?*

Au mois d'octobre, 49 transferts Dublin ont eu lieu, et ce vers l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

105 7. *Les décisions de transfert au titre du règlement Dublin III sont-elles toujours prises en direction de la Hongrie, de la Bulgarie et de la Grèce ? Non*

a. *Si oui : dans quelles circonstances / pour quels profils ?*

b. *Y a-t-il effectivement eu des transferts vers la Hongrie, la Bulgarie et la Grèce cette année ?*

Il n'y a pas eu de transfert effectué pour la Hongrie, la Bulgarie et la Grèce.

c. *Pour quels pays les transferts Dublin sont-ils actuellement suspendus ?*

110 - *Dans le cadre de la crise du coronavirus ?*
- *Ou indépendamment de ça ?*

À cause de la Covid-19, les transferts Dublin ont été suspendus pour la République tchèque, la Slovaquie, l'Irlande, la Grèce, Chypre, la Croatie et la Bulgarie.

+ Questions de suivi Dublin

115 **Trajet Dublin - Question de suivi**

120 8. *Les nouvelles instructions de Fedasil sur le « trajet Dublin » font référence à l'« assignation à résidence » que l'OE peut imposer dans les centres d'accueil Fedasil et à la présence d'officiers de liaison de l'OE dans certains centres d'accueil. Comme cette mesure n'a pas encore été finalisée, elle n'est pas entrée en vigueur en même temps que la nouvelle instruction de Fedasil. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la nature de la mesure, son champ d'application et la date prévue d'entrée en vigueur ? Les nouvelles instructions concernant les demandeurs dans le cadre de la procédure de Dublin prévoient que l'OE élabore un règlement sur l'assignation à résidence dans les centres d'accueil ouverts. Qu'est-ce que cela implique concrètement ? Cela figure-t-il dans une instruction, une circulaire ou un autre document ? Comment cela se traduit-il dans les possibilités légales de détention ?*

L'OE est encore en concertation avec Fedasil pour l'instant.

130 9. *La nouvelle instruction de Fedasil relative au « trajet Dublin » fait référence aux « assignations à résidence » dans des centres d'accueil Fedasil qui peuvent être décidées par l'OE et à la présence d'agents de liaison de l'OE dans certains centres d'accueil. N'étant pas finalisée, elle n'est pas entrée en vigueur en même temps que l'instruction de Fedasil (1er octobre). Pourriez-vous nous informer davantage sur la nature de la mesure, son étendue et sur le timing prévu pour son entrée en vigueur ?*

L'OE est en train de la préparer, mais n'est pas encore en mesure de fournir des informations supplémentaires sur son contenu ni son calendrier.

135 **Question de suivi sur le passage à la carte B (suite à la réponse donnée lors de la réunion de contact d'octobre 2020)**

Question et réponse réunion de contact d'octobre 2020

140 *Selon l'article 49/2 §3 de la loi du 15/12/80, le séjour d'un bénéficiaire de protection subsidiaire devient automatiquement illimité 5 ans après l'introduction de la demande d'asile (sauf renonciation, abrogation ou retrait de ce statut, ou en attente de la décision définitive sur ceci). En pratique, certaines communes refusent de délivrer la carte B avant l'expiration de la carte A. Ces bénéficiaires de protection subsidiaire sont donc privés du titre prouvant le droit de séjour illimité qu'ils ont acquis de plein droit. Ceci pose des problèmes administratifs et pratiques pour accéder à certains droits ou services (emprunt hypothécaire, acquisition de la nationalité belge...).*

145 *a. Existe-t-il une instruction de l'OE aux communes à ce sujet ?
b. N'est-il pas possible d'envisager un système de délivrance automatique de la carte B dès que le délai de 5 ans est atteint ?*

Réponse à la réunion de contact d'octobre 2020

150 *Non, il n'existe pas d'instructions spécifiques. Dans les instructions destinées aux communes, il est indiqué qu'une personne est éligible au séjour illimité (donc une carte B) après 5 ans et ce à compter depuis la date de l'introduction de la demande.*

Dans tous les cas, il faut en effet que les administrations communales demandent des instructions à l'OE qui décidera si la carte B peut être délivrée. La commune ne peut pas la délivrer d'office, contrairement à la carte A.

155 *Dans des cas exceptionnels, l'OE peut donner instruction de délivrer immédiatement une carte B, lorsque la demande de la personne a été introduite plus de 5 ans avant la reconnaissance du statut.*

Question de suivi sur ce point :

10. *L'OE peut-il envoyer un message clair aux communes sur le fait que l'octroi d'un droit de séjour permanent à un bénéficiaire de protection subsidiaire ou à un réfugié reconnu ne relève pas de l'instruction Gemcom de séjour de longue durée ?*

160 *Nos dossiers individuels montrent que de nombreuses communes pensent que l'OE ne traitera pas ces demandes tant que la carte A est valable, elles se réfèrent pour cela à une instruction de l'OE. Le médiateur de la commune est intervenu dans un dossier individuel. La commune s'est référée à une instruction Gemcom du 20/01/2020 du service des séjours longue durée, relative à la conversion en carte B après 5 ans, mais uniquement pour le droit de séjour sur base des art. 9 et 13. Après*

165 *intervention du médiateur de la commune, cette dernière a réalisé que le droit de séjour permanent d'un réfugié reconnu n'entre pas dans ce cadre et a tout de même accepté la demande de carte B. Apparemment, nombreuses sont les communes à mal comprendre cette instruction Gemcom sur le séjour longue durée et à l'appliquer aux bénéficiaires de protection subsidiaire et aux réfugiés reconnus.*

170 *Les instructions existantes semblent logiques, mais ne sont apparemment pas toujours correctement interprétées par les communes. L'OE peut examiner comment clarifier les instructions existantes.*

Communications CGRA

En raison de problèmes techniques imprévus, le représentant du CGRA n'a pas pu participer à la réunion. Les chiffres, les communications et les réponses aux questions ont été transmis par écrit.

175 Chiffres

Un aperçu des chiffres est disponible sur le site internet du CGRA (<https://www.cgra.be/fr/chiffres>).

DEMANDES DE PROTECTION INTERNATIONALE	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept 2020	Oct 2020	2020
Nombre de personnes ayant introduit une première demande de protection internationale *	897	127	225	1.366	1.437	10.058
Nombre de personnes ayant introduit une demande ultérieure de protection internationale	219	64	164	595	279	2.802
Nombre total de personnes ayant introduit une demande de protection internationale	1.116	236	389	1.961	1.716	12.860
DÉCISIONS	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept 2020	Oct 2020	2020
Décisions intermédiaires						
Nombre de personnes pour lesquelles un examen ultérieur (frontière) a été décidé + nombre de personnes dont la demande ultérieure a été jugée recevable	90	54	29	54	74	648
Décisions finales						
Nombre de personnes ayant reçu une décision de reconnaissance du statut de réfugié (SR)	384	567	585	343	395	3.925
Nombre de personnes ayant reçu une décision d'octroi du statut de protection subsidiaire (PS)	83	105	53	92	93	741
Nombre de personnes dont la demande a été jugée irrecevable	614	391	91	296	402	3.507
Nombre de personnes dont la demande a été jugée manifestement infondée	44	45	20	61	50	404
Nombre de personnes auxquelles le statut de réfugié et le statut de protection subsidiaire ont été refusés	458	877	360	425	543	4.341
Nombre de personnes dont le statut a été retiré ou abrogé	22	17	13	1	11	126
Nombre total de personnes ayant reçu une décision quant à leur demande de protection internationale	1.695	2.056	1.151	1.272	1.568	13.692
CHARGE DE TRAVAIL	Eind juni 2020	Eind juli 2020	Eind aug 2020	Eind sept	Fin Oct	
	12.730 dossiers	11.348 dossiers	10.671 dossiers	12.129 dossiers	12.912 dossiers	

* Cette catégorie comprend les demandes tant introduites à la frontière qu'introduites sur le territoire, ainsi que celles de personnes qui sont arrivées en Belgique dans le cadre de la réinstallation (0 personnes en octobre).

Décisions

- 180 Les auditions ont repris le 8 juin. Des mesures particulières ont été prises pour les rendre sûres. C'est ainsi que le CGRA a pris **1.309** décisions en octobre 2020. Ces décisions concernent 1.568 personnes. En septembre, le CGRA avait pris **1.087** décisions concernant 1.272 personnes. En octobre 2020, le taux de protection était de **31,9 %**.

Charge de travail

- 185 La charge de travail totale du CGRA équivaut au nombre de dossiers pour lesquels le CGRA n'a pas encore pris de décision. Fin octobre 2020, la charge de travail totale se montait à **12.912** dossiers (16.154 personnes). Au vu de l'afflux actuel, l'on peut considérer 4.200 dossiers comme une charge de travail normale. Le véritable arriéré est donc de **8.712** dossiers.

190 Commentaires

Le nombre de décisions prises par le CGRA était plus élevé en octobre qu'en septembre mais nous subissons toujours l'impact du Covid-19. Un nombre non négligeable d'auditions n'ont pas pu avoir lieu ou des décisions n'ont pas pu être prises en raison du fait que des collaborateurs étaient malades ou en quarantaine ou que, pour des raisons identiques, des demandeurs ne sont pas présentés.

- 195 Le nombre de décisions prises sera en principe plus élevé durant les mois suivants. Les activités concernant le secteur de l'asile et de migration sont toujours considérées comme étant essentielles. Beaucoup de mesures ont été prises pour garantir la sécurité. Les auditions peuvent avoir lieu dans des locaux avec une bonne ventilation, dans le respect des distances et avec des parois en plexiglas.

200 Questions

Chiffres

1. *Quel était le taux de reconnaissance des **Afghans** en 2016, 2017, 2018 et 2019?*
2. *Quel est le taux de reconnaissance des **Vénézuéliens** actuellement?*
 - *Quel était il en 2019, 2018 et 2017.*
 - *Combien de premières demandes de Vénézuéliens en 2020, 2019, 2018, 2017?*
 - *Combien de demandes multiples de Vénézuéliens en 2020, 2019, 2018, 2017?*

205

Fund. Decision Year	Nationality	Number of Files	Protection Percentage (end decisions)	Protection Percentage (decisions on the merits)
2016	Afghanistan	2.371	58,01	58,01
2017	Afghanistan	4.557	56,8	56,8
2018	Afghanistan	3.495	48,4	57,6
2019	Afghanistan	2.101	30,26	57,45
2020	Afghanistan	1.314	32,34	59,97
2016	Venezuela	11	36,36	36,36
2017	Venezuela	15	100	100
2018	Venezuela	256	57,08	57,85
2019	Venezuela	407	27,42	28,41
2020	Venezuela	195	23,96	27,22

VENEZUELA	2017	2018	2019	2020
Nombre de premières demandes	190	407	525	79
Nombre de demandes ultérieures	-	4	21	10

Remarque relative au taux de protection

- **Les procédures de recevabilité ne sont applicables que depuis avril 2018** (par conséquent, pour les années antérieures à 2018, il n’y a pas de distinction entre le taux de protection ordinaire et le taux de protection au fond (*decisions on the merits*))
- **Peu de décisions ont été prises en 2016 et 2017 pour le Venezuela** (les pourcentages sont donc insignifiants).
- À première vue, le taux de protection pour l’Afghanistan semble avoir fortement diminué depuis 2016/2017 ; cependant, **le taux de protection sur le terrain est resté plus ou moins le même (entre 55 et 60 %)**. La baisse du taux de protection est donc due dans une large mesure à l’augmentation des décisions d’irrecevabilité (demandes ultérieures, statut de protection dans un autre État membre).
- Pour le Venezuela, la distinction entre le taux de protection ordinaire et le taux de protection au fond est moins pertinente, car moins de décisions d’irrecevabilité sont prises.

On constate donc une différence sensible entre le taux de protection global et le taux de protection au fond. Cette différence est due au fait que ces deux dernières années, le CGRA a pris un nombre important de décisions d’irrecevabilité concernant des demandes ultérieures et des demandes introduites par des personnes ayant déjà obtenu un statut de protection dans un autre État membre de l’EU.

Entretiens

3. *Avec la reprise progressive des entretiens personnels, combien d’entretiens ont-ils pu prendre place au CGRA, y compris pour les MENA et les familles, au mois d’octobre 2020 ?*

Si on enlève les entretiens annulés pour diverses raisons (absences officiers de protection, interprètes, demandeurs), au total 1 647 entretiens personnels se sont déroulés en octobre 2020.

4. *Pourriez-vous nous donner le nombre d’entretiens réalisés par visioconférence et par centre fermé pour le mois d’octobre 2020 ?*

En octobre 2020, 7 entretiens de personnes se trouvant en centre fermé ont été réalisés par visioconférence. Pour le mois de novembre 2020, ce sont au total 10 entretiens qui ont été réalisés par visioconférence.

5. *Est-ce que le CGRA donne encore prioritairement des rdv pour les interviews aux personnes se trouvant dans les centres parce que le corona est vérifié/suivi, contrairement aux personnes ne vivant pas dans les centres.*

La politique actuelle en matière de convocations : la **priorité est donnée aux personnes résidant en centre d’accueil**. En principe, les personnes appartenant à des groupes à risques ne sont pas convoquées.

Une audition de MENA/familles/familles avec enfants est possible si les enfants n’accompagnent pas. La priorité aux personnes résidant en centre d’accueil n’empêche pas qu’il y a aussi des convocations de personnes résidant à des adresses privées.

245 Les auditions de demandeurs accompagnés de personnes de confiance sont plus exceptionnelles, comme celles de personnes seules avec enfants (si une possibilité d'accueil pour les enfants existe et qu'ils ne doivent donc pas venir au CGRA).

6. a. *Pourrions-nous avoir davantage d'informations sur le projet pilote en cours visant à l'élaboration d'un cadre pour les entretiens par vidéoconférence ?*

250 b. *Quel est l'état d'avancement du projet visant à créer davantage de possibilités d'organiser des auditions par vidéoconférence pour les personnes qui, pour des raisons médicales, appartiennent au groupe à risque ?*

255 Entretiens par vidéoconférence : pour l'instant, c'est toujours limité aux personnes se trouvant en centre fermé. Le CGRA a démarré un projet pilote avec Fedasil pour organiser des auditions par vidéoconférence au départ de 4 centres (Mouscron, Bovigny, Poelkapelle et Kappelen).

L'objectif de ce projet est entre autres :

- de pouvoir entendre des personnes qui, pour quelque raison que ce soit, ne peuvent pas se rendre au CGRA (groupes à risques ou personnes avec des difficultés de déplacement) ;
 - de donner la possibilité aux officiers de protection qui sont en quarantaine ou faisant partie
- 260 de groupes à risques, mais pas malades, de mener des entretiens.

Ce projet pilote va porter sur 2 phases.

- Une 1ère phase durant laquelle le setting suivant sera testé : le demandeur est auditionné au départ du centre, l'OP se trouve chez lui, l'interprète au CGRA et l'avocat idéalement dans le centre.
 - Une 2ème phase durant laquelle le setting suivant sera testé : le demandeur est auditionné
- 265 au départ du centre par un OP qui se trouve au CGRA ; l'interprète se trouve également au CGRA et l'avocat lui se trouve dans le centre.

L'objectif est de tirer les leçons de ces 2 phases de test et de fixer un cadre structurel pour à l'avenir, à côté des auditions en présentiel, pouvoir organiser des auditions à distance.

270 Entendre les demandeurs au CGRA demeure toutefois l'option privilégiée. Le but n'est pas de remplacer notre méthode de travail actuelle par des entretiens en vidéoconférence, à moins qu'il n'y ait pas d'autre possibilité, en raison de circonstances externes (par exemple, un confinement généralisé avec interdiction de se déplacer). Compte tenu des mesures qui ont été prises, les entretiens menés au CGRA demeurent une option sûre.

275 Le CGRA a examiné et analysé tous les aspects juridiques de la problématique et les garanties pratiques qu'ils impliquent et le CGRA est occupé à préparer le volet opérationnel.

280 Le CGRA a également lancé une enquête sur le système de vidéoconférence dans les centres fermés, tant auprès des OP que des interprètes et des avocats et ce dans un double objectif. D'une part, améliorer le système actuel et, d'autre part, tenir compte, dans la mesure du possible, des évaluations données à ce système dans le développement du projet pilote et du cadre structurel (*lessons learned*).

Politique

7. *Suite à l'information selon laquelle il y a eu un changement de politique de traitement récent à l'égard des demandeurs de protection internationale irakiens.*

- 285
- *Pourriez-vous nous donner davantage de précisions et d'éléments à cet égard*
 - *Quel est le taux de protection en 2020 pour cette nationalité)?*

290 Le taux de protection pour Irak en 2020 est de 20,8 %. Cela s'explique par le grand nombre de décisions d'irrecevabilité qui sont prises (demandes ultérieures et personnes ayant un statut dans un autre Etat membre de l'EU). (les demandes ultérieures et les personnes ayant un statut dans un autre Etat membre EU) qui sont prises. Le CGRA procède toujours à une appréciation individuelle en tenant compte du profil et si cela s'avère nécessaire, une décision de reconnaissance du statut de réfugié est prise.

295 Il y a un changement de politique concernant quelques parties de l'Irak central (Mossoul, Kirkouk), pas concernant Bagdad. Il n'y a plus d'octroi systématique du statut de protection subsidiaire uniquement en tenant compte de la situation générale de ces régions. Il est toutefois encore toujours possible d'accorder un statut de réfugié ou de protection subsidiaire au cas par cas.

8. *Il y aurait ces dernières semaines une augmentation des demandes de protection internationale de ressortissants brésiliens.*

- 300
- *Combien de demandes ont-elles été enregistrées et transmises au CGRA ces derniers mois?*
 - *Quels sont les types de profils de ces demandeurs et quelle est la politique de traitement du CGRA dans ces dossiers ?*
 - *Quel est le taux de protection en 2020 pour cette nationalité?*

305 Le secrétaire d'Etat a demandé à ce que ces dossiers soient traités en priorité. Le nombre de dossiers transmis au CGRA est jusqu'à présent très limité. Le CGRA n'a dès lors pas encore une idée précise des profils de ces personnes.

Le taux de protection pour le Brésil est en 2020 de 0%. Mais le CGRA a pris très peu de décisions et ce chiffre n'est dès lors pas représentatif.

9. *Quelle est la politique du CGRA à l'égard des demandeurs de PI provenant du Haut-Karabagh ?*

310 En 2019 le CGRA n'a pas eu de demandes émanant de personnes originaires du Nagorny-Karabakh. En 2020 jusqu'à présent le CGRA n'a pas eu de demandes non plus.

Au niveau du traitement, la question se pose de savoir vis-à-vis de quel pays il faut traiter la crainte pour les demandeurs originaires du Nagorny-Karabakh. Cette question est complexe. Les personnes originaires de cette région sont sans doute à considérer comme apatrides.

Mais comme il n'y a pas de dossiers, le CGRA n'a donc pas d'instructions spécifiques pour l'instant.

315 Les demandes seront appréciées au moment de la prise de décision.

Réinstallation et parrainage communautaire (Questions pour le CGRA et Fedasil)

10. *Peut-on faire le point sur les réinstallations et les engagements mis en œuvre et prévus ?*

Ce qui a déjà été réalisé : en 2020, 159 réfugiés sont arrivés depuis le 17/09 ;

- 320
- 43 Syriens originaires de Turquie
 - 116 Syriens originaires du Liban

Quels transferts sont prévus - une décision a déjà été prise

- Il reste encore 722 places vacantes
- 297 (sur les 722) ont déjà été sélectionnées lors de missions précédentes. Il s'agissait principalement de missions en Turquie « juillet 2019) et au Liban (juillet 2019). Le transfert est prévu durant les premiers mois de 2021.

325

Ce qu'il reste à faire pour 2020 et 2021 (en principe pour le 31/12/2021).

- 1 183 transferts dont 425 ont déjà fait l'objet d'une décision, mais pour lesquels le transfert n'a pas encore été organisé. En outre, 758 engagements supplémentaires sont prévus.

Historique

Arrivées pour réinstallation 2014-2020									
Pays d'enregistrement	Ouganda	Burundi	Égypte	Niger	Jordanie	Liban	Irak	Turquie	TOTAL
Nationalité des réfugiés	RDC	RDC	Syrie	Somalie + Érythrée	Syrie	Syrie	Syrie	Syrie	
2014		6						28	34
2015		88			4	141		43	276
2016		4	24		24	298		102	452
2017	118				156	299	15	721	1309
2018	34			43	123	344		336	880
2019					15	9		215	239
2020						116		43	159

- 330 11. Est-il également possible d'expliquer spécifiquement les accords, le cadre et les plans concernant les personnes qui seront prises en charge par le nouveau projet de parrainage (« parrainage communautaire ») avec Caritas International ? S'agit-il d'un projet pilote ? Qui a pris l'initiative en ce sens ? Qui effectue la sélection sur place (est-ce pareil que pour une réinstallation ou y a-t-il une différence) ? Quel cadre et quels accords ont été conclus ? Combien de personnes seront ainsi accueillies ? Est-il prévu de les élargir ?
- 335

Voir réponse Fedasil § 474

Relocalisation (Questions pour le CGRA et Fedasil)

- 340 12. Pouvez-vous nous expliquer la situation et les accords concernant les relocalisations volontaires vers la Belgique en 2020 ? Mis à part les MENA et les personnes vulnérables qui seraient pris en charge, y a-t-il d'autres relocalisations ad hoc ?

- Combien de mineurs non accompagnés ? Déjà arrivés ?
- Combien d'autres ? Qui est visé ? Quand est-ce prévu ?

12 mineurs doivent encore arriver, normalement c'est prévu avant la fin de l'année. Il y a par ailleurs 100 à 150 autres personnes qui sont en principe des demandeurs de protection internationale. Une procédure pour relocalisation [est] entamée. On ignore encore quand ils arriveront.

345

Questions de suivi

350 13. **Questions à Myria concernant l'unité familiale** *Le CGRA peut-il donner une explication générale de sa politique et de ses directives concernant le principe d'unité familiale ? Y a-t-il des différences significatives selon le pays d'origine ou autres ? Y a-t-il des changements politiques importants (autres que l'amendement d'avril 2019, parents de mineurs reconnus, MGF) ?*

Il n'y a plus eu de changement depuis avril 2019. Le CGRA examine chaque dossier au cas par cas, il n'y a aucune nouveauté à signaler.

355 Concernant l'unité familiale, il n'y a pas de changement : le CGRA examine au cas par cas. Il est vrai que moins qu'avant, un statut de protection est octroyé à l'égard d'une personne sur base de ce principe.

360 Concernant la problématique des enfants reconnus en raison du risque de persécution lié aux mutilations génitales féminines, les parents n'obtiennent pas nécessairement le statut. Le principe de base est la vérification de la situation individuelle. Pour les membres de la famille, la protection est accordée s'il y a une indication que les personnes concernées se trouvent dans une situation de crainte fondée ou de risque réel ou d'atteintes graves.

Bijkomende vragen hierover

365 14. *Peut-on expliquer dans quels cas on ouvre un dossier B ? Est-ce uniquement pour le ou la partenaire qui dépose une demande en même temps que le demandeur de protection internationale ? Ou est-ce aussi possible plus tard, alors que la demande est toujours en cours de traitement ?*

365 15. *Le CGRA peut-il donner des chiffres, pour 2018 et 2019, quant au nombre de décisions de délivrance du statut (réfugié d'une part et protection subsidiaire d'autre part) ventilées en dossiers A et en dossiers B ? Est-il possible de distinguer les mineurs accompagnés ?*

370 Il n'y a pas de statistiques disponibles. Le principe est le suivant : quand les personnes arrivent ensemble, un dossier B est créé. Il s'agit donc du même dossier donc. S'il existe des raisons spécifiques ou des situations différentes au début de la procédure ou pendant la procédure, une séparation est possible. Par exemple, dans le cas de violence conjugales.

Quand des personnes arrivent séparément, les dossiers sont séparés. Il existe des exceptions où il est possible de réunir les dossiers.

Questions supplémentaires

375 Pouvez-vous donner plus d'informations sur les profils salvadoriens qui ont été reconnus ? Le CGRA reprend cette question pour la réunion de contact en janvier.

Communications du CCE

Les chiffres sont disponible sur le site du CCE: <https://www.rvv-cce.be/fr/cce/chiffres>.

380 Flux d'entrée de recours et flux de sortie des arrêts rendus en matière d'asile

	Flux d'entrée	Flux de sortie
Σ 2011	9.937	12.314
Σ 2012	14.554	12.594
Σ 2013	11.699	12.595
Σ 2014	8.172	8.710
Σ 2015	6.092	7.782
Σ 2016	6.626	5.970
Σ 2017	7.077	5.440
Σ 2018	5.496	6.235
Σ 2019	6.633	5.946
Jan 2020	999	632
Fevr 2020	665	559
Mars 2020	923	560
Avr 2020	755	376
Mai 2020	850	260
Juin 2020	694	766
Juillet 2020	547	811
Août 2020	404	552
Sept 2020	398	616
Oct 2020	562	636
Σ 2020	6.793	5.769

Procédure en extrême urgence (EU)

	EU
Σ 2011	682
Σ 2012	873
Σ 2013	1.008
Σ 2014	987
Σ 2015	1.168
Σ 2016	1.282
Σ 2017	964
Σ 2018	1.016
Σ 2019	1.185
Jan 2020	60
Fevr 2020	84
Mars 2020	57
Avr 2020	9
Mai 2020	11
Juin 2020	15
Juillet 2020	22
Août 2020	18
Sept 2020	28
Oct 2020	38
Σ 2020	342

385 Flux d'entrée des recours en Asile en fonction du pays d'origine

Août 2020		Sept 2020		Oct 2020	
Guinée	42	Afghanistan	49	Indéterminé	64
Afghanistan	40	Palestine	31	Guinée	47
Indéterminé	35	Irak	31	Syrie	46
Irak	25	Guinée	30	Palestine	42
Palestine	24	Indéterminé	29	Afghanistan	39

Volume de travail en matière d'asile

Date	Nombre de recours CCE pendants en asile
01/11/2020	4.919

Analyse détaillée du flux de sortie par dictum¹ en Asile - plein contentieux

Arrêts définitifs par dictum	Jan 2020	Févr 2020	Mars 2019	Avr 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept 2020	Oct 2020
Rejet	452	423	393	214	217	678	604	364	423	410
Reconnaissance Genève (art. 48/3)	25	22	21	22	6	14	8	9	23	23
Refus reconnaissance Genève (art. 48/3) – Octroi protection subsidiaire (art.48/4)	5	6	3	2	1	3	3	2	0	4
Annulation	50	36	45	39	15	41	63	40	57	57
Σ	532	486	462	277	239	736	678	415	503	494

390 Flux d'entrée et flux de sortie en Migration au CCE

	Flux d'entrée	Flux de sortie
Σ 2011	11.577	5.898
Σ 2012	14.926	8.559
Σ 2013	16.072	8.477
Σ 2014	13.519	9.812
Σ 2015	11.337	15.068
Σ 2016	9.292	13.791
Σ 2017	8.811	10.758
Σ 2018	7.740	10.145
Σ 2019	6.961	9.357
Jan 2020	627	640
Févr 2020	517	595
Mar 2020	554	769
Avr 2020	448	606
Mai 2020	360	236
Juin 2020	541	678
Juill 2020	649	725
Août 2020	571	385
Sept 2020	469	850
Oct 2020	515	1.096
Σ 2020	5.255	6.581

Volume de travail en matière de migration

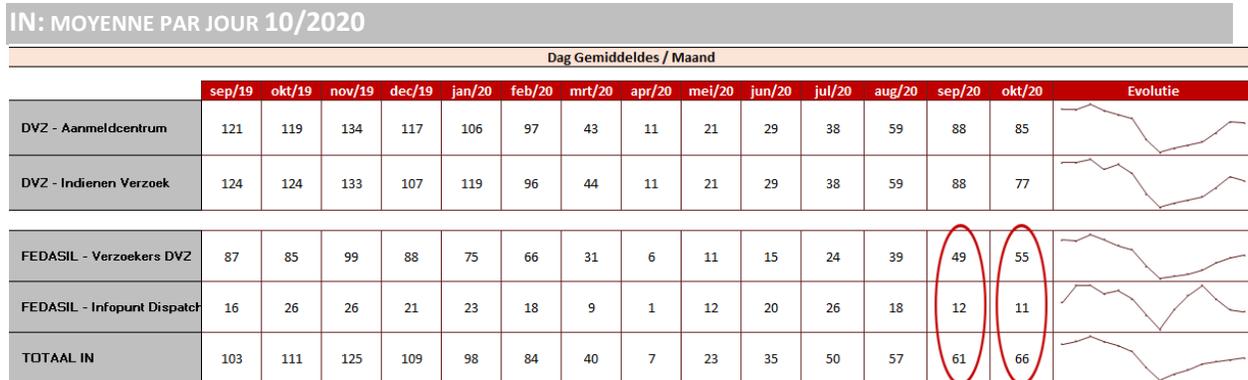
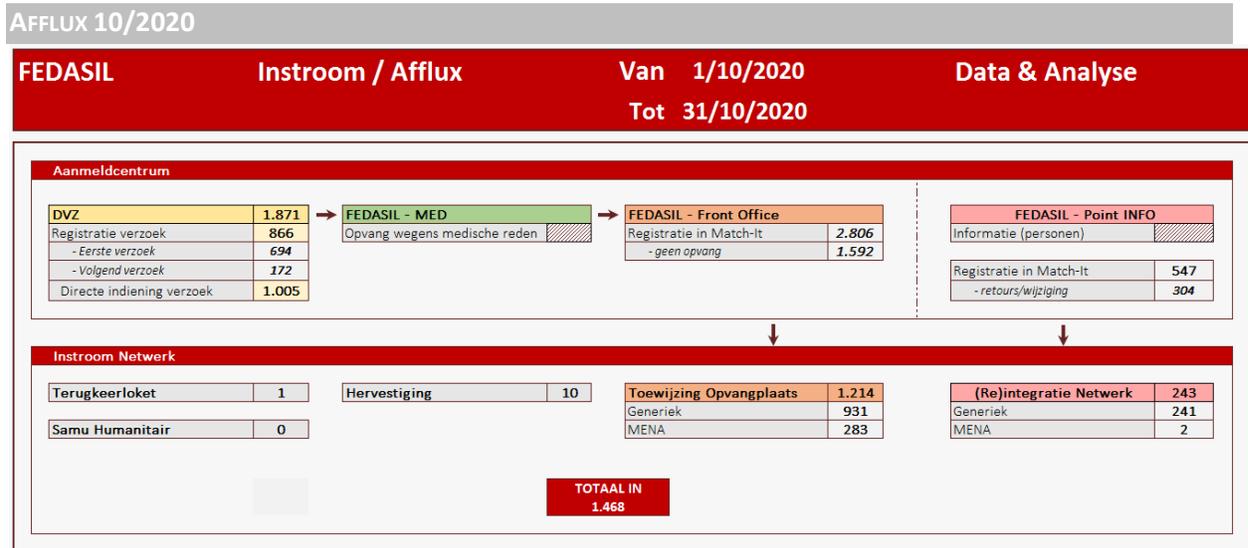
Date	Nombre d'appels pendants au CCE en matière de migration
01/11/2020	10.603

Le CCE renvoie à une [communication sur les déclarations faites par le Salvador et le Venezuela](#) traitée par les Chambres réunies.

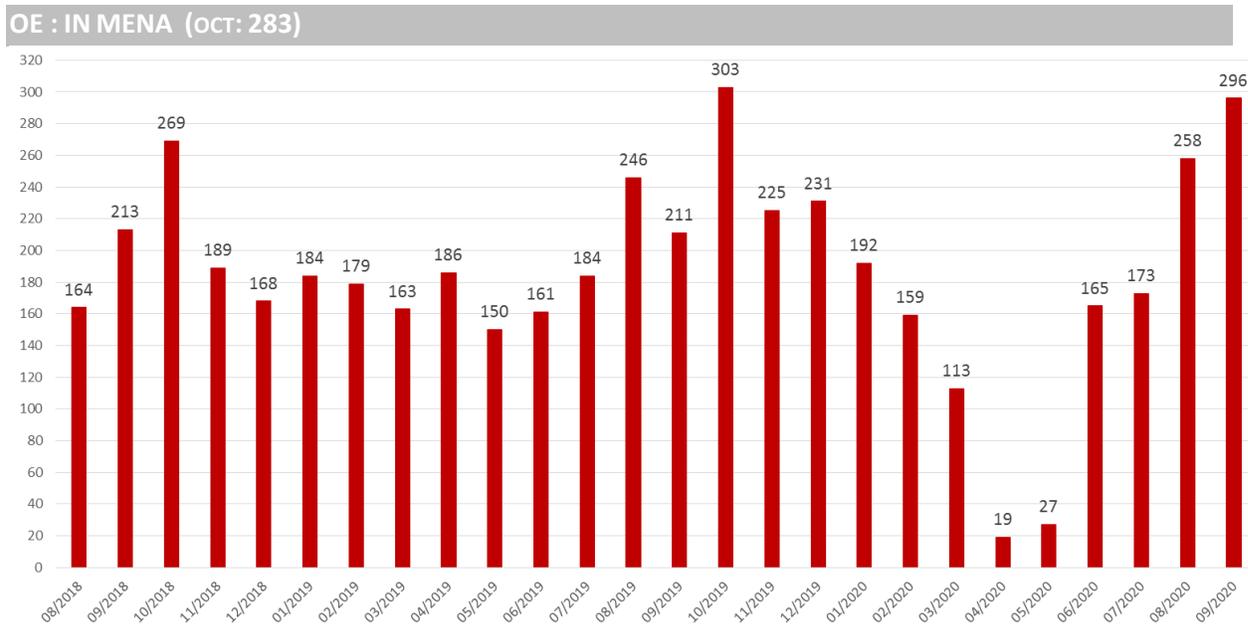
¹ On reprend les dicta pour les arrêts finaux, un arrêt peut reprendre plusieurs dicta

395 **Communications Fedasil**

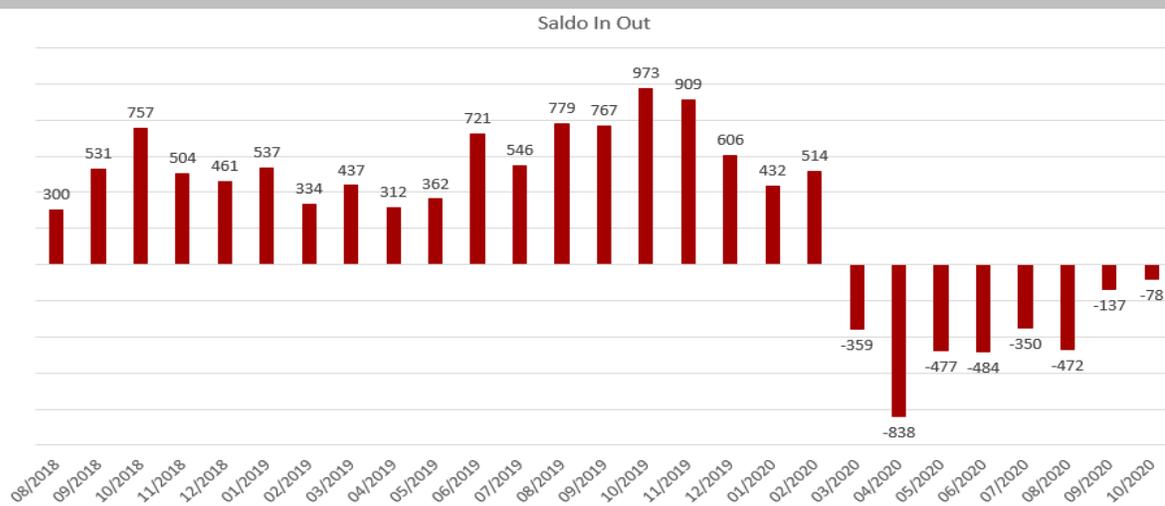
Chiffres



400

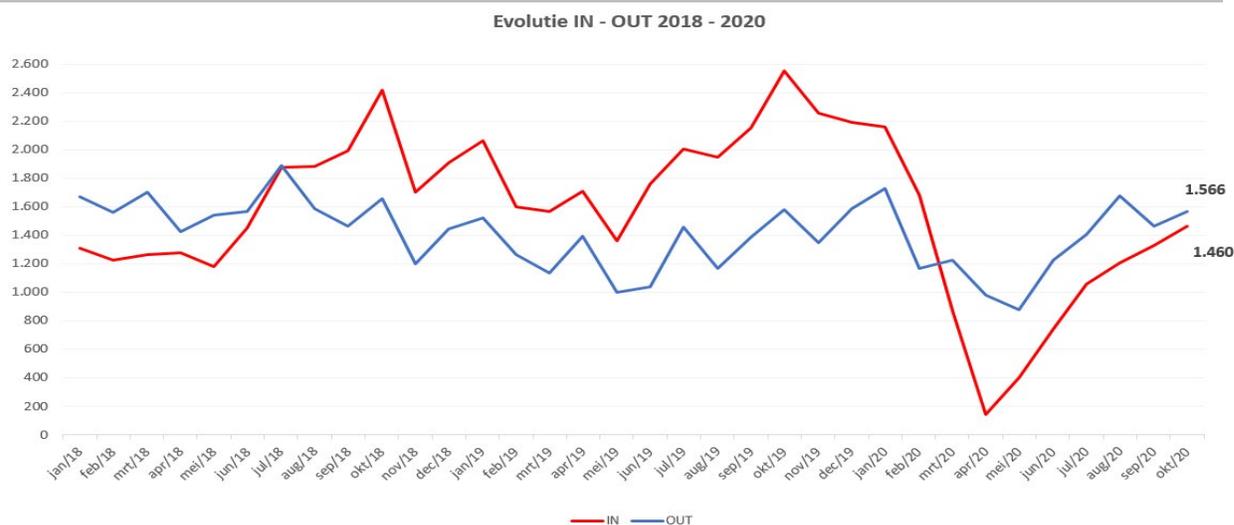


SALDO IN-OUT



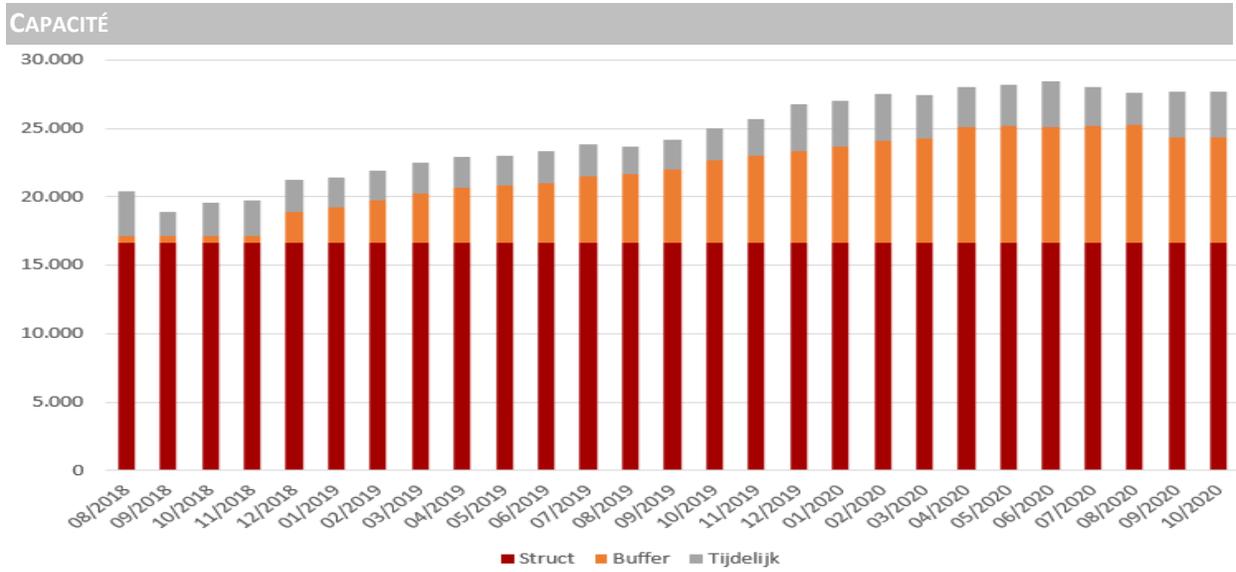
405

IN&OUT

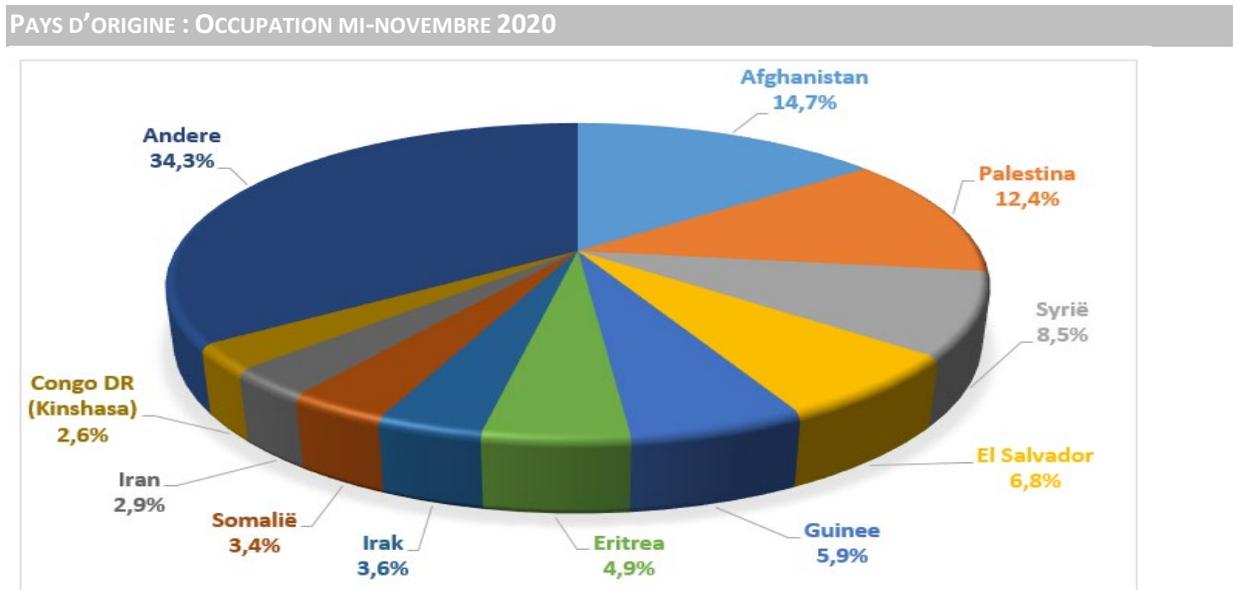
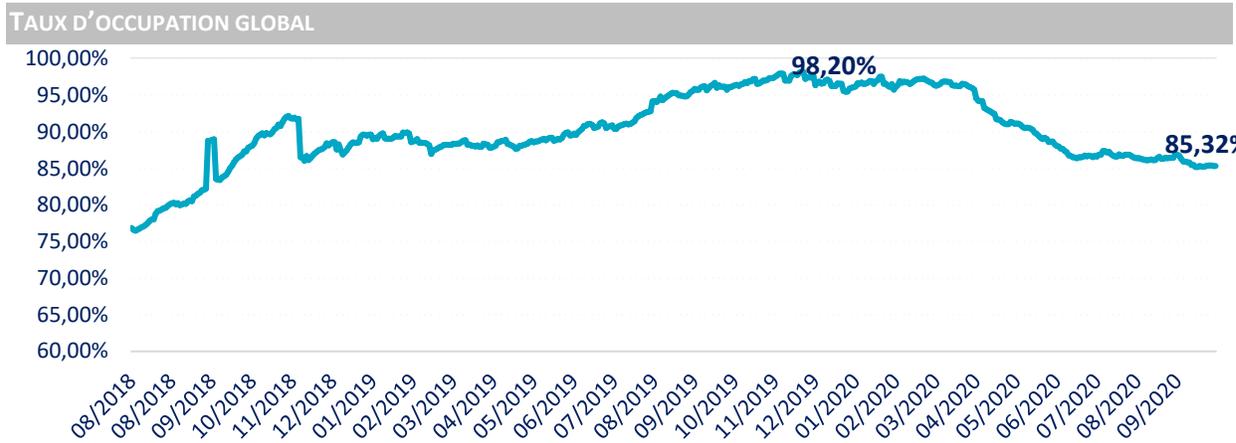


PAYS D'ORIGINE - ATTRIBUTION CENTRE D'ACCUEIL

Nationaliteit	Aantal	%
Afghanistan	333	27,43%
Somalië	135	11,12%
Eritrea	118	9,72%
Syrië	75	6,18%
Palestina	55	4,53%
Irak	49	4,04%
Guinea	45	3,71%
Rusland	29	2,39%
Albanië	29	2,39%
Marokko	28	2,31%
Andere	318	26,19%
Totaal	1214	100,00%

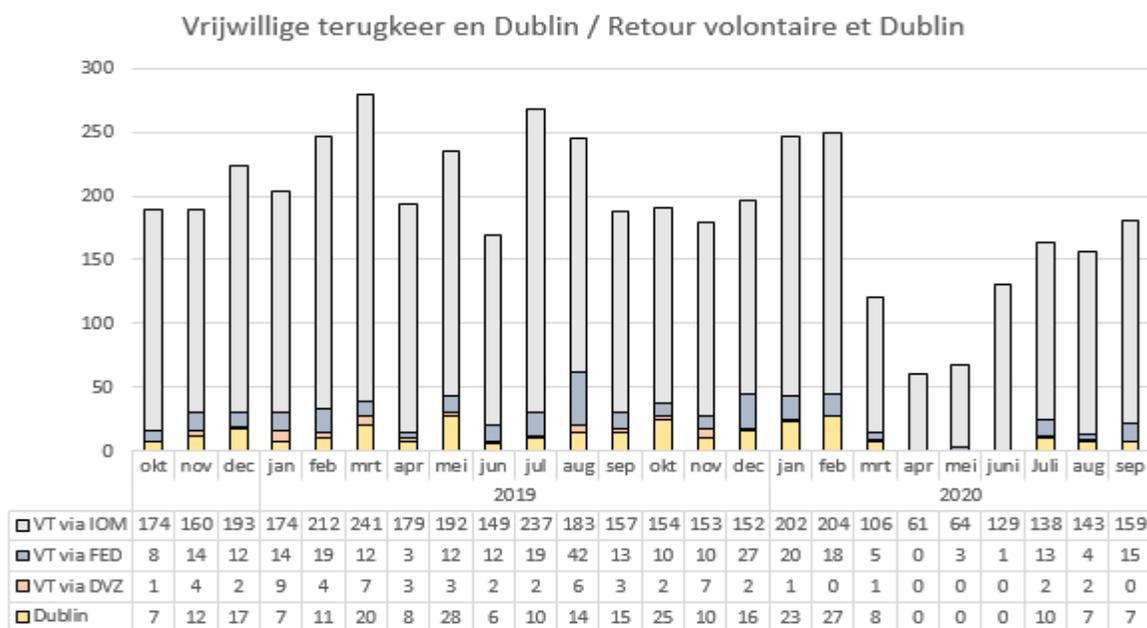


410



415

RETOUR VOLONTAIRE TOTAL 2020 (9/12): 1.277 PERS. - TOTAL 2019: 2.426



Chiffres

En octobre 2020, la tendance à la hausse des demandes de PI se poursuit après le creux enregistré en avril. On ignore si l'augmentation est due aux seuls nouveaux arrivants ou au rattrapage du retard. L'afflux croissant est de 66 personnes en moyenne, un nombre encore gérable à l'heure actuelle.

420

Le nombre de MENA entrant dans le réseau d'accueil reste exceptionnellement élevé avec 283 jeunes.

Le nombre de personnes qui ont quitté le réseau d'accueil est supérieur de 78 à celui des personnes qui y sont entrées. De ce fait, il y a maintenant suffisamment de places d'accueil.

La capacité d'accueil au 26/10/2020 était de 26 500 places (sans isolement) avec une occupation de 23 772 personnes. Outre un taux d'occupation de 85,32 %, une partie de la capacité d'accueil est réservée à des fins d'isolement en cas de contamination à la COVID-19.

425

L'Afghanistan reste le pays d'origine le plus important (15 %), la Palestine et la Syrie l'accompagnant dans le top 10 depuis plusieurs années. La nationalité salvadorienne est la 4e la plus représentée dans le réseau d'accueil, ce qui implique un glissement vers le besoin d'informations en espagnol. S'il y aura un impact de la situation problématique en Éthiopie reste à déterminer.

430

Jusqu'à septembre 2020 compris, 1 277 personnes sont reparties volontairement, soit deux fois moins que le nombre total de retours en 2019. Il est fort à parier que les retours en 2020 seront inférieurs à ceux de 2019. Et ce malgré les 159 personnes retournées en charter pendant la crise du coronavirus. Durant cette période, un grand nombre de vols ont été annulés.

435 Questions

Centre d'arrivée

1. *Fedasil peut-il fournir une mise à jour sur l'accueil dans le centre d'arrivée (et de préaccueil) maintenant que les inscriptions physiques ont repris ?*

440 Depuis le 30 octobre 2020, l'enregistrement physique dans le centre d'enregistrement a repris. Les portes s'ouvrent à 8h30 du matin. Chaque heure, 40 personnes sont admises. On leur indique alors une heure à laquelle elles peuvent se présenter plus tard dans la journée. Deux cents personnes maximum sont admises par jour, un nombre qui n'a pas été atteint jusqu'à présent. S'il y a plus de 200 personnes, un accueil d'urgence est prévu au Samusocial/Bejar. Les personnes qui se sont enregistrées en ligne avant le 30 octobre peuvent également se présenter au centre d'arrivée.

445 Au cours des deux dernières semaines, cela représentait en moyenne environ 120 personnes par jour. Elles reçoivent une preuve qu'elles se sont présentées et une date de convocation pour s'enregistrer à Pacheco. Jusqu'à présent, cela se faisait dans les deux semaines.

450 En ce qui concerne les tests covid-19, le centre d'arrivée a arrêté le dépistage systématique pour les réserver aux seules personnes symptomatiques. Un nouveau dépistage médical est prévu en cas de réintégration dans le réseau d'accueil, par exemple après une absence, si la personne a été hors du réseau pendant plus d'un mois

455 Depuis le 20 octobre, une place d'accueil est attribuée directement et il est possible de se rendre à un endroit du réseau d'accueil le jour même. Ainsi, le risque de contamination est moindre dans le centre d'arrivée et de nouvelles places sont créées. Ceci selon une nouvelle instruction de Fedasil il y a environ deux semaines.

Est-il question de modifier à nouveau la stratégie de test (suite aux changements généraux les concernant), et de procéder à nouveau à un dépistage systématique au centre d'arrivée dans un avenir proche ?

Il n'y a actuellement aucune information sur des décisions concrètes.

460 **Code 207 no show et COVID-19**

2. *Quelle est la politique actuelle de la Cellule frais médicaux (Service Gestion de Processus) concernant le remboursement des tests covid19 pour les demandeurs de PI avec un code 207 no show ?*

En général, à la moindre suspicion de covid19, les personnes doivent être testées au plus vite. La Cellule frais médicaux intervient-elle également pour les tests effectués sans réquisitoire préalable ?

465 La Cellule frais médicaux rédige un réquisitoire et intervient en principe en cas de prescription médicale. Si un test COVID-19 est demandé pour une opération, la cellule préparera un réquisitoire : un pour l'opération et un pour le test covid. Jusqu'à présent, Fedasil n'a pas reçu de factures ou de frais de ce type. Si une facture devait arriver sans réquisitoire, la Cellule frais médicaux procédera aux vérifications d'usage.

- 470 3. *Est-il possible de donner des chiffres (par mois) sur le nombre de tests covid19 pris en charge par la Cellule Frais médicaux pour les demandeurs de PI avec un code 207 no show ?*

On estime le nombre de réquisitoires pour des tests de dépistage Covid en cas de no show à moins de 10 par semaine. On dénombre environ 700 réquisitoires non liés à la Covid chaque semaine.

Réinstallation et parrainage communautaire (Questions pour le CGRA et Fedasil)

475 4. *Peut-on faire le point sur les réinstallations et les engagements honorés et prévus ?*

La Belgique a actuellement (13/11/2020) un engagement en cours de 1 480 réfugiés à réinstaller répartis sur deux engagements. D'une part, il y a l'engagement pour les années 2018-19 où la Belgique s'est engagée à réinstaller 2 000 réfugiés. Parmi eux, 1 278 sont arrivés entre le 1/1/2018 et le 13/11/2020. D'autre part, il y a celui pour 2020 où la Belgique s'est engagée à réinstaller 758 réfugiés. Aucun de ceux-ci n'est encore arrivé. Le délai de mise en œuvre des deux engagements a été prolongé par la Commission européenne jusqu'au 31/12/2021. Au total, 159 personnes ont été réinstallées en 2020 (116 du Liban et 43 de Turquie). Fedasil et le CGRA travaillent actuellement à la planification opérationnelle 2021.

480
485 5. *Est-il également possible d'expliquer spécifiquement les accords, le cadre et les plans concernant les personnes qui seront prises en charge par le nouveau projet de parrainage (« parrainage communautaire ») avec Caritas International ? S'agit-il d'un projet pilote ? Qui a pris l'initiative en ce sens ? Qui effectue la sélection sur place (est-ce pareil que pour une réinstallation ou y a-t-il une différence) ? Quel cadre et quels accords ont été conclus ? Combien de personnes seront ainsi accueillies ? Est-il prévu de l'étendre ?*

490 Le programme a été développé par Fedasil, mandaté en ce sens par le ministre (De Block à l'époque) en 2020, pour mettre en contact des groupes d'accueil engagés avec des réfugiés et leur donner un rôle significatif dans le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants vulnérables. En outre, le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) encourage les pays à investir dans des programmes de parrainage afin d'augmenter le nombre de places pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale.

495
500 Le processus de sélection est identique à celui du programme de réinstallation. Le HCR détermine quels réfugiés remplissent les conditions de réinstallation. Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) est chargé d'organiser un entretien de sélection dans le premier pays d'asile. Sur base de l'entretien et d'autres éléments du dossier, le CGRA envoie un avis à l'autorité politique compétente en matière d'asile et de migration. L'autorité politique donne l'accord final et fournit des instructions pour la délivrance des documents de voyage nécessaires aux réfugiés sélectionnés (via l'Office des Étrangers).

505 Lors d'un entretien personnel, Fedasil demandera aux personnes désignées et sélectionnées pour une réinstallation si elles acceptent d'être accueillies et aidées par un groupe d'accueil plutôt que par une voie d'accueil standard proposée par le gouvernement. Seules les personnes qui donnent leur accord sont proposées au parrainage communautaire. Fedasil procédera ensuite au matching en concertation avec la ou les organisations intermédiaires (dans un projet pilote, il s'agissait uniquement de Caritas) et les groupes de parrainage. Les personnes pour lesquelles aucun match n'est trouvé suivront le trajet d'accueil standard.

510 En 2020, il s'agissait d'un projet pilote avec Caritas International et ce projet pilote sera poursuivi en 2021. Le projet pilote a permis d'héberger une centaine de réfugiés par cette voie (parmi lesquels 14 étaient déjà arrivés). En 2021, nous prévoyons d'accueillir 100 autres réfugiés par le biais de groupes de parrainage que Caritas désignera.

515 Fedasil prévoit une extension du projet en 2021 et la recherche d'organisations intermédiaires supplémentaires (comme Caritas International).

Relocalisation

6. *Pouvez-vous nous expliquer la situation et les accords concernant les relocalisations volontaires vers la Belgique en 2020 ? Mis à part les MENA et les personnes vulnérables qui seraient pris en charge, y a-t-il d'autres relocalisations ad hoc ?*

520 Au total, 3 engagements ont été pris par le gouvernement belge :

- 18 MENA de Grèce -> ils sont tous arrivés au début du mois d'août 2020
- 12 MENA de Grèce -> les dossiers ont été reçus et les préparatifs battent leur plein pour organiser le transfert
- 150 personnes de Grèce -> on attend que les autorités grecques présentent des dossiers, il s'agit de demandeurs de protection internationale avec une attention particulière pour les familles avec enfants.

525

Quid des 15 MENA qui n'ont pas pu être hébergés dans le centre d'arrivée le 1/11 (voir question OE 5).

530 Le 2/11/2020, une vingtaine de jeunes se sont retrouvés devant un centre d'arrivée fermé. La méthode de crise a été appliquée, comme pendant les jours fériés, après les heures de travail ou durant les week-ends. Cinq jeunes vulnérables ont été accueillis dans le COO. Les autres ont été emmenés par Vluchtelingenwerk Vlaanderen pour que la plateforme citoyenne les accueille. Le 3/11/2020, 43 MENA se sont présentés au total, un nombre record. Les places pour MENA sont sous pression avec 80 places pour 85 jeunes au CCO et 30 places pour 30 jeunes à Sugny au 16/11/2020.

535 *Combien de personnes ont eu recours au régime adapté pour le travail saisonnier avec possibilité d'hébergement chez l'employeur (arrêté royal d'avril 2020) Cette mesure a pris fin à la fin du mois de juin.*

Cela concerne un nombre limité de personnes, dix tout au plus. Fedasil ne savait pas qui avait déjà un permis de travail ou qui n'en avait pas lorsque la mesure a été introduite. Outre l'emploi, la possibilité d'un logement était une condition supplémentaire. Certains centres d'accueil se trouvaient à proximité d'exploitations agricoles.

540 La Croix-Rouge flamande confirme que pour les 17 centres de la Croix-Rouge, cela concerne deux hommes isolés. Ils bénéficiaient de chèques-repas et pouvaient passer la nuit à la ferme. Avant même la mise en place de ce programme, les personnes pouvaient effectuer un travail saisonnier ou avoir recours à des arrangements alternatifs tels que la prise du montant des chèques-repas pendant 4 mois. Cela peut expliquer ce faible nombre.

545 *Quelle est la capacité totale en première phase pour les MENA, centre d'orientation et d'observation et occupation compris ?*

Le 16/11/2020, 293 places d'accueil étaient occupées par 258 personnes en première phase. Il s'agissait de la capacité au sein des COO (Neder over Heembeek, Sugny, Woluwe-Saint-Pierre, Steenokkerzeel et Overijse) et du refuge d'urgence au centre d'arrivée et des 15 places du Samusocial.

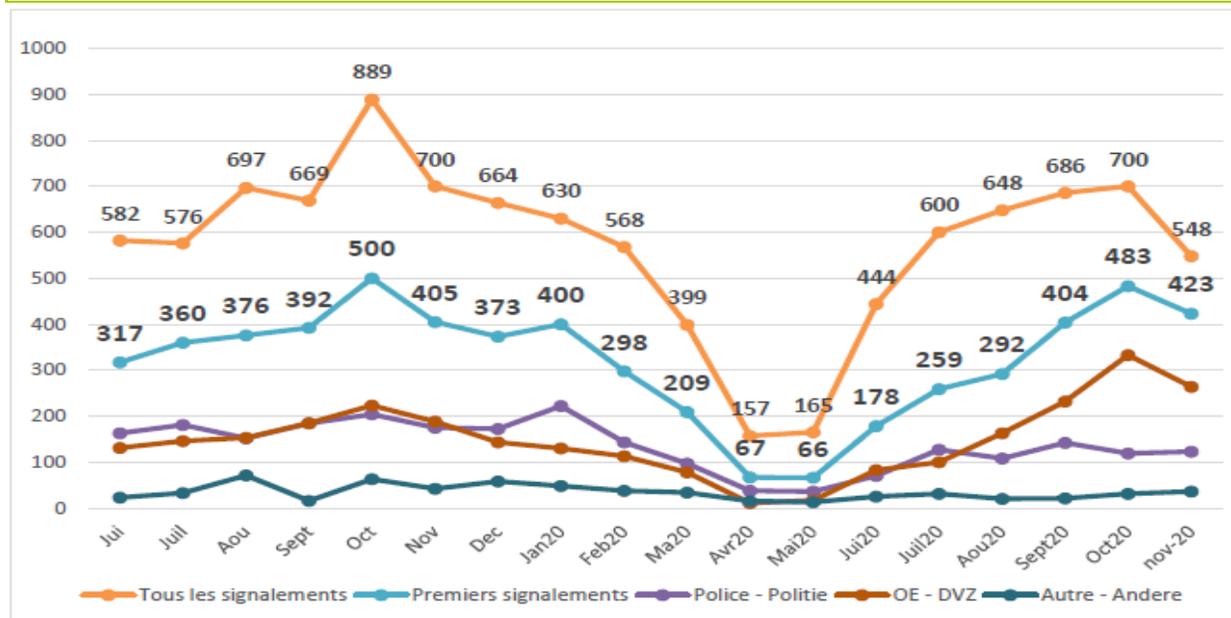
550 La capacité opérationnelle se compose de 367 places, y compris l'expansion au sein du COO et la capacité d'urgence.

Que se passe-t-il en dehors des heures de bureau ? Quels sont les critères de vulnérabilités prévus pour le moment ?

555 En dehors des heures de travail, le service Tutelles est contacté et des alternatives d'accueil sont recherchées.

Communications Service des Tutelles

Signalements	Jan 2019	Févr 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept 2020	Oct 2020
Premiers signalements ²	400	298	209	67	66	178	259	292	404	483
Par la Police	222	143	97	38	36	70	127	108	142	119
Par l'OE	130	113	78	11	17	83	100	163	232	333
Par d'Autres	48	38	34	15	13	25	31	20	21	31
Demandes PI ³	120	106	65	10	9	80	90	162	230	336
Tous les signalements ⁴	630	568	399	157	165	444	600	648	686	700
Identification ⁵	Jan 2019	Févr 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept 2020	Oct 2020
Déterminations de l'âge	400	298	209	67	66	178	259	292	404	183
Doutes émis	198	137	99	13	27	109	148	134	173	208
Nombre de tests effectués	63	63	39	0	26	35	73	78	86	70
Décision Majeurs	35	33	39	2	7	26	33	48	66	56
Décision Mineurs	14	8	20	0	7	16	18	19	29	16
Décisions notifiées	47	42	62	4	14	47	75	73	107	65



² Il s'agit ici du nombre de personnes déclarant être mineurs étrangers non accompagnés au moment où elles sont signalées au service des Tutelles par un service de police, l'Office des étrangers ou autre. Le nombre de personnes effectivement identifiées comme mineurs étrangers non accompagnés sera inférieur. En effet, certains seront déclarés majeurs suite au processus d'identification et d'autres disparaîtront ce qui ne permettra pas de les identifier. Voir plus loin pour le nombre de mineurs sous tutelle. Un signalement correspond à une personne.

³ Seuls l'OE et le CGRA peuvent donner des chiffres précis concernant les demandes d'asile ; nos données sont donc une estimation.

⁴ Ces données contiennent plusieurs signalements pour une même personne.

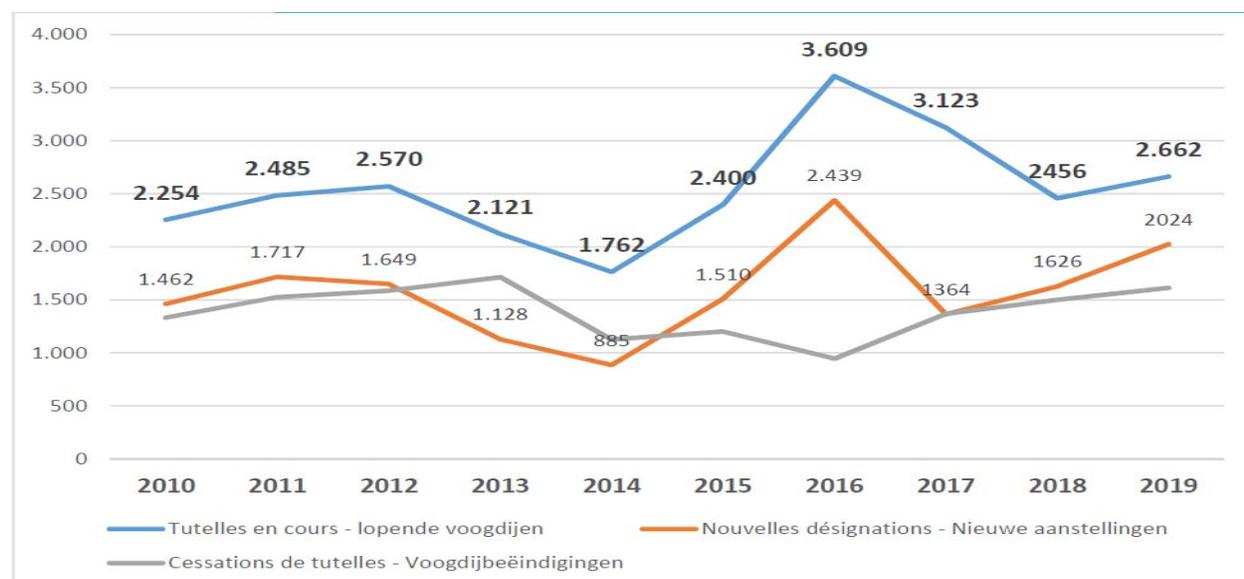
⁵ La différence retrouvée entre le nombre de tests d'âge effectués, le nombre de décisions prises et la somme des jeunes majeurs et mineurs est due aux délais nécessaires à la communication des résultats des tests et à l'annulation (parfois encodée sur le mois suivant ou mal encodée) en dernière minute des tests. Le nombre de décisions d'âge est par ailleurs plus élevé que la somme des jeunes majeurs et mineurs car certains jeunes nécessitent plusieurs décisions d'âge (par exemple suite à la présentation de documents).

Top des nationalités premiers signalements

2020	Jan 2019	Febr 2020	Maart 2020	April 2020	Mei 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept 2020	Oct 2020
Afghanistan	55	57	28	7	6	68	90	145	198	244
Algérie	36	40	20	13	7	16	28	19	31	28
Erythrée	88	57	34	0	13	22	34	28	44	35
Maroc	52	41	25	15	11	18	29	31	40	29
Soudan	21	3	5	3	8	4	16	9	13	14
Somalie	10	6	1	3	0	2	0	9	10	52

560 Éléments relatifs à la tutelle

	Jan 2019	Févr 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept 2020	Oct 2020
Tutelles en cours	2.623	2.683	2.700	2.683	2.574	2.509	2.540	2.592	2.663	2.736
Nouvelles désignations	235	148	145	97	58	71	137	168	183	274
Cessations de tutelle⁶	134	120	120	123	139	119	110	89	110	121

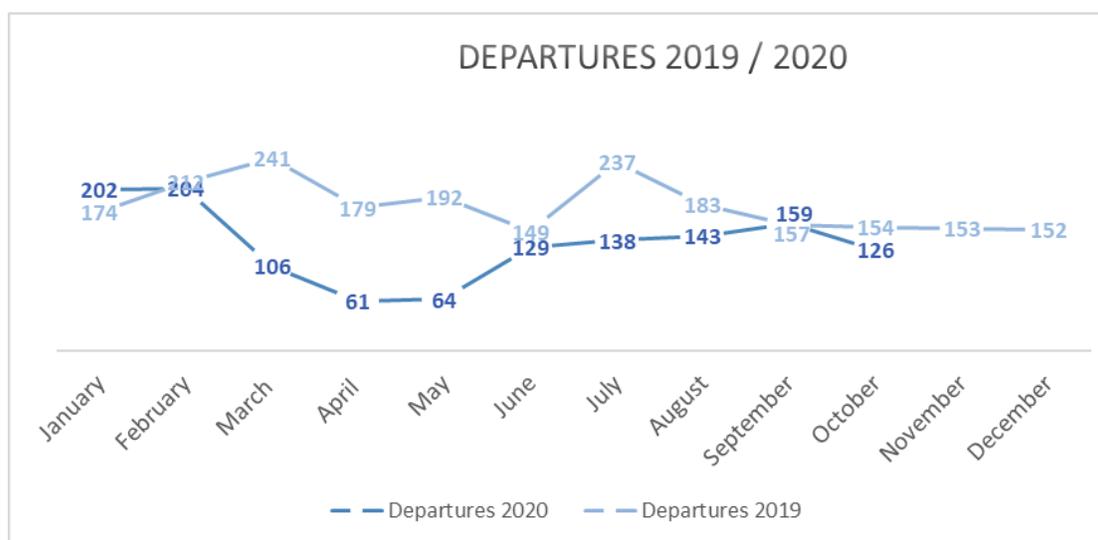


Le Service Tutelles a actuellement 508 tuteurs actifs : 305 néerlandophones, 203 francophones.

⁶ Nombre de cessations de tutelles au vu de l'art 24 et suivant de la loi programme du 24 décembre 2002 (majorité, disparition, décès, etc...) notamment.

Communication de l'OIM

565 Chiffres



126 IOM AVRs from Belgium in October. **100%** by plane, **0%** by land

55% received a small cash reinstatement grant (EUR 250 adult/EUR 125 child) and **71** persons received transit assistance to reach final destination

1.332 IOM AVRs from Belgium in 2020 to **82** countries of origin

Top 5 des principaux pays de retour volontaires

	Août 2020		Septembre 2020		Octobre 2020	
1	Brésil	29	Brésil	26	Brésil	36
2	Mongolie	24	Mongolie	26	Mongolie	17
3	Colombie Géorgie	13	Russie	21	Russie	6
4	Ukraine Belarusse	8	Roumanie	13	Pérou	4
5	Irak	7	Serbie	12	Kosovo	4
	Total Août 2020	143	Total Septembre 2020	159	Total Octobre 2020	126

Retours volontaires par continent et par province de résidence en Belgique

	Jan 2019	Févr 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2019	Août 2020	Septembre 2020	Oct 2020	Totaal 2020
PAR CONTINENT											
Afrique	16	23	10	0	0	1	12	8	22	21	113
Asie	64	38	19	22	6	8	17	56	43	27	300
Europe	62	64	30	9	20	53	55	37	65	24	419
Amérique latine et Caraïbes	60	79	47	30	38	67	54	42	29	54	500
PAR PROVINCE											
Anvers	35	35	8	14	2	10	18	48	53	38	261
Brabant wallon	4	0	0	1	0	0	2	1	5	1	14
Bruxelles Ville	87	124	77	38	48	81	77	58	55	70	715
Hainaut	22	1	3	2	1	7	16	7	6	2	67
Liège	3	10	2	4	4	1	2	3	12	0	41
Limbourg	16	6	1	0	0	4	0	0	6	5	38
Luxembourg	6	7	0	0	1	3	9	1		0	27
Namur	6	7	2	0	0	0	0	0	3	5	23
Flandre orientale	16	9	4	2	2	5	7	13	11	4	73
Brabant flamand	4	4	4	0	6	5	1	3	2	0	29
Flandre Occidentale	3	1	5	0	0	13	6	9	6	1	44

Statut des personnes retournées

	Jan 2019	Févr 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept 2020	Oct 2020	Totaal 2020
Migrants en séjour irrégulier	104	124	72	47	50	79	83	93	78	77	807
Demandeurs de PI déboutés	67	54	20	13	10	28	35	34	38	24	323
Demandeurs de PI ayant arrêté leur procédure	31	26	14	1	4	22	20	16	43	25	202

570 Répartition par organisation partenaire référente

	Jan 2019	Févr 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept 2020	Okt 2020	Totaal 2020
ONG	90	126	67	19	37	61	63	85	80	75	703
Fedasil	103	61	35	25	13	49	48	45	67	39	485
OE	0	2	1	0	1	0	0	1	0	0	5
Rode Kruis et Croix Rouge	7	8	1	0	5	5	10	6	10	7	59
OIM	2	7	2	17	8	14	17	6	2	5	80
TOTAL	202	204	106	61	64	129	138	143	159	126	1.332

Assistance à la réintégration

Top des pays de destination	Oct 2020
Mongolie	17
El Salvador	4
Kosovo	4
Brésil	3
Moldavie	3
Russie	3
Nombre de personnes – nombre total des pays de destination	55

Assistance à la réintégration pour les personnes vulnérables

	Oct 2020 (personnes)
Accompagnement médical	12
Escorte médicale	0
Femmes enceintes	0
Familles avec enfants	3
Parent isolé	1
Personnes âgés	4
MENA	0
Ex-MENA	0
Victime de traite des êtres humains	0
TOTAL	20

Communications

575 La semaine du 9 novembre, l'OIM a affrété un vol charter pour le retour volontaire. La raison principale en était opérationnelle. L'aéroport de San Salvador était fermé depuis des mois et, par conséquent, un grand nombre de Salvadoriens attendaient un retour volontaire. Depuis septembre/octobre, les vols commerciaux vers le Salvador n'ont repris que sporadiquement. Compte tenu de la nécessité, une charter a été affrété, en coordination avec le bureau OIM d'El Salvador, Fedasil et l'ambassade d'El Salvador (par exemple pour les documents de voyage nécessaires). Cela concernait 77 personnes : Elle

580 concernait un mélange de personnes isolées et de familles qui ne souhaitent pas poursuivre leur
procédure d'asile en cours ou dont la procédure avait déjà été conclue négativement, ainsi que certains
migrants en situation irrégulière qui n'avaient pas entamé de procédure d'asile en Belgique et ne
souhaitaient pas (plus) le faire. Chacun d'entre eux a bénéficié d'un conseil individuel (en espagnol si
souhaité), a reçu une allocation de retour et peut également faire appel à une aide à la réintégration au
585 Salvador.

Le 18 décembre 2020, l'OIM organisera un webinaire dans le cadre de la Journée internationale des
migrants (sur le thème du Pacte mondial pour les migrations). Plus d'information suivra.

L'OIM partage une nouvelle publication « Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et
de développement durable ». Elle présente une approche associant l'ensemble de l'organisation afin
590 d'intégrer de manière approfondie la migration et le développement dans la formulation de politiques et
de programmes au sein de l'OIM. Elle reconnaît que, lorsqu'elle est bien gérée, la migration peut être
tout à la fois une stratégie de développement et un résultat de développement.

Communications du HCR

595 1 En lien avec le Pacte de l'UE sur l'asile et la migration, le HCR a publié le document suivant : **Practical
considerations for fair and fast border procedures and solidarity in the European Union - 15 October
2020** <https://www.refworld.org/docid/5f8838974.html>

2 **Le HCR a confirmé la sélection de deux partenaires opérationnels pour 2021** : il s'agit de Myria pour le
projet relatif au regroupement familial et de Nansen pour le projet relatif à l'assistance juridique dans
600 le cadre des procédures d'asile - y inclus un volet sur l'apatridie.

3 Le HCR co-organise avec la Plateforme Mineurs en exils lamatinée d'étude : "Vers un renforcement des
soins de santé mentale pour MENA", 26 novembre 2020 [https://www.mineursenexil.be/fr/la-plate-
forme/nos-actualites/matinee-d-etude-vers-un-renforcement-des-soins-de-sante-mentale-pour-
mena-26-novembre-2020-1.html](https://www.mineursenexil.be/fr/la-plate-forme/nos-actualites/matinee-d-etude-vers-un-renforcement-des-soins-de-sante-mentale-pour-mena-26-novembre-2020-1.html)

605 Studievoormiddag: "Naar een sterkere geestelijke gezondheidszorg voor NBMV", 26 november 2020
[https://www.kinderenopdevlucht.be/nl/het-platform/news-events/studievoormiddag-naar-een-
sterkere-geestelijke-gezondheidszorg-voor-nbm-26-november-2020-1.html](https://www.kinderenopdevlucht.be/nl/het-platform/news-events/studievoormiddag-naar-een-sterkere-geestelijke-gezondheidszorg-voor-nbm-26-november-2020-1.html)

4 **Intégration** : le HCR lance une **campagne sur le parrainage le 05/12** (journée internationale des
volontaires). À la suite de cette campagne de sensibilisation, fin mars 2021, en partenariat avec les trois
610 fédérations régionales des villes et communes, le HCR organisera un événement sur les programmes
de parrainage pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, placé dans le contexte plus large de
l'intégration.

5 Education supérieure

615 Le HCR, a lancé une plateforme qui a pour objectif de fournir une base de données mondiale
d'informations fiables et actualisées sur les programmes de bourses d'études auxquels les réfugiés
peuvent prétendre, à travers le monde, tant dans leur pays d'asile actuel qu'à l'étranger.

Seulement trois pour cent des réfugiés ont accès à l'enseignement supérieur dans le monde et de
nombreux réfugiés peuvent également ne pas être au courant des programmes d'enseignement
supérieur qui leur sont proposés. Cette plateforme numérique vise à combler cette lacune.

620 Dans le cadre de sa stratégie pour l'éducation, le HCR et ses partenaires ont pour objectif que 15% des jeunes réfugiés, hommes et femmes, puissent accéder à l'enseignement supérieur d'ici à 2030. La plate-forme « Opportunities » vise également à soutenir les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés en complétant les programmes d'admission et de réinstallation pour motifs humanitaires et facilitant l'entrée sûre et légale des réfugiés dans d'autres pays, allégeant ainsi certaines des pressions sur les régions en développement qui accueillent 85% des réfugiés à travers le monde.

625 Actuellement, le portail couvre une vingtaine de programmes proposés par divers prestataires d'éducation dans plus de 60 pays, le HCR encourageant davantage d'universités à rejoindre la plate-forme.

630 Le portail sera lancé en deux phases. La première phase, lancée cette semaine, se concentre sur les possibilités d'enseignement supérieur, conformément à la stratégie du HCR pour l'éducation, ainsi qu'à la stratégie triennale pour la réinstallation et les voies d'admission complémentaires élaborée par le HCR et ses partenaires.

La deuxième phase sera lancée l'année prochaine et présentera les possibilités de mobilité de la main-d'œuvre des pays tiers pour les réfugiés qualifiés.

635 Le portail des opportunités du HCR peut être consulté ici : <https://services.unhcr.org/opportunities/>^[1]
<https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/10/5f77169ba/hcr-lance-nouveau-portail-dinformations-verifiees-opportunités-denseignement.html?query=plateforme%20education>

640 **6 Apatrié** : En novembre 2014, le HCR a lancé la campagne #IBelong pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. A l'occasion du 6ème anniversaire de la Campagne #IBelong, le HCR rappelle aux parties prenantes aux niveaux mondial, régional et local qu'il est urgent de maintenir l'élan sur cette question et de prévenir et de résoudre le problème de l'apatridie.

<https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/11/5faa8865a/hcr-exhorte-etats-mettre-fin-dici-2024-situation-incertaine-apatrides.html>

Divers

645 Myria a publié le cahier « Droit de vivre en famille » qui fait partie de son rapport annuel « La migration en chiffres et en droits »

La prochaine réunion de contact aura lieu le 20/1/2021

Wenst u vragen over te maken aan de officiële instanties?

Gelieve deze te versturen voor **dinsdag 12/1/2021** aan myria@myria.be

650 **Volgende vergaderingen** : 20/1, 17/2, **24/3**, 19/5, 16/6, 15/9, 20/10, **24/11**